



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 02 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 07 décembre 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **17**- Pouvoir(s) : **02** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – D. BARON – C. ALLAIN – C. MOREAU C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Julien DELAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Jean RAILLARD
Madame Caroline BORDERIE a donné pouvoir à Monsieur Benoit GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BEAUDUCEL a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2021 – SERVICES ENFANCE

N° 2020-078

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2019-097, en date du 02 décembre 2019, relative aux tarifs communaux du service enfance applicables sur l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

SERVICE ENFANCE TARIFS

ANIMATION - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	
3 tranches de quotient familial : 1 = 0 à 900 ; 2 = 901 à 1100 ; 3 > à 1100 et tarif appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient ou n'ayant pas fournis les documents permettant le calcul du quotient	
Forfait annuel d'adhésion au service enfance, par famille (y compris pour les enfants inscrits au transport scolaire et pris en charge par les agents de l'accueil périscolaire)	7,00
PERISCOLAIRE	
Accueil périscolaire : de 7h30 à 8h45	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,60
Accueil périscolaire : de 16h30 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,20
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,70
MERCREDIS LOISIRS	
ALSH - Mercredis loisirs : accueil du soir : 18h00 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,60
ALSH - Mercredis loisirs : forfait demi-journée de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	4,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	4,40
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	4,80
Repas (indépendant du QF) uniquement de 11h45 à 13h30	3,40
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)	
Facturation mensuelle/enfant	7,50
PETITES VACANCES - JUILLET - 1 SEMAINE EN AOÛT	
ALSH Vacances - accueil du matin de 7h30 à 9h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,10
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,40
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,70
ALSH Vacances - accueil du soir : 18h00 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,60
ALSH Vacances - tarif journée sortie incluse de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ou veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	9,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	10,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	12,00
Repas (indépendant du QF)	3,40
ALSH Vacances - tarif journée de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	6,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	6,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	6,60
Repas (indépendant du QF)	3,40

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID : 053-215301276-20201207-N_2020_078-DE

ALSH Vacances - tarif par demi-journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	4,70
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	4,75
ALSH Vacances – tarif par demi-journée de 13h30 à 18h00 avec veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	7,60
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	8,90
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	10,15
ALSH Vacances - forfait semaine sortie incluse sur 4 jours si férié (hors fin de semaine) ou veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	23,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	26,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	28,50
Repas (indépendant du QF)	3,40
ALSH Vacances – forfait semaine : sortie incluse sur 5 jours (hors fin de semaine) ou veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	27,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	30,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	33,50
Repas (indépendant du QF)	3,40
ALSH Vacances - camps sur 5 jours (hors fin de semaine)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1 (repas compris)	72,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2 (repas compris)	78,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3 (repas compris)	84,00
RESTAURATION SCOLAIRE	
Ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année en fonction des bilans issus du compte-administratif	
ENFANTS DE LASSAY-LES-CHATEAUX	
4 tranches de quotient familial : S = 0 à 499 ; 1 = 500 à 900 ; 2 = 901 à 1100 ; 3 > à 1100 et tarif appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient ou n'ayant pas fournis les documents permettant le calcul du quotient	
Enfant en élémentaire - QF S	1,00
Enfant en élémentaire - QF 1	3,00
Enfant en élémentaire - QF 2	3,40
Enfant en élémentaire - QF 3	3,80
Enfant en maternelle - QF S	1,00
Enfant en maternelle - QF 1	2,60
Enfant en maternelle - QF 2	2,90
Enfant en maternelle - QF 3	3,20
ENFANTS HORS COMMUNE	
Enfant en élémentaire	5,50
Enfant en maternelle	4,00

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 09 décembre 2020
Le Maire,

Jean RAILLARD



Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le



ID : 053-215301276-20201207-N_2020_078-DE